

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

11/12/2018

N° E18000099 /14

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Vu enregistrée le 10/12/2018, la lettre par laquelle Monsieur le Président de Villedieu Intercom demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique concernant la révision allégée et la modification du PLU de Percy-en-Normandie ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1 et suivants, L. 123-6 et R. 123-5 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Eric LASSERON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de Villedieu Intercom et à Monsieur Eric LASSERON.

Fait à Caen, le 11/12/2018.

Le Président,

Signé Robert LE GOFF

Pour copie certifiée conforme à l'original,
La greffière en chef,

P. Legentil-Karamian

